

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-
Maritimes

ARRÊTÉ N° 2025/034

**fixant la liste des membres du jury
d'un examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2ème
classe par voie d'avancement de grade**

Le Président,

VU :

- le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2024-146 en date du 31 juillet 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe par voie d'avancement de grade,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2021-041 en date du 23 février 2021 modifié établissant la liste des membres de jury de concours et d'examens professionnels d'accès à certains grades de la fonction publique territoriale,
- le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La liste des membres du jury s'établit comme suit :

- Madame Florence SIMON
Présidente du jury - Maire de Pégomas -
Administrateur du CDG06
- Madame Lydie CASARA
Conseillère municipale à la mairie de Bonson
- Monsieur Victor GABAÏ
Attaché principal territorial à la Mairie d'Antibes
Juan les Pins - Responsable du service
Observatoire - Direction des Ressources
Humaines
- Monsieur Faysal MAAMERI
Représentant du personnel à la CAP de
catégorie C au Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS) de Nice - Adjoint administratif
principal de 1ere classe

- Madame Marie-Christine DE BRUYNE Directeur territorial à la mairie de Cannes - Responsable du service Recrutement Mobilité Interne Contractuel Organisation - Direction des Ressources Humaines
- Monsieur Farouk BOUKACHABIA Attaché principal territorial à la mairie de Villeneuve-Loubet - Directeur des Ressources Humaines

Madame Lydie CASARA, Conseillère municipale à la mairie de Bonson, assurera le remplacement de la Présidente du Jury en cas d'empêchement de celle-ci.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes – Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 13 février 2025



Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des missions obligatoires
et ressources humaines
Noël FIORUCCI
Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.